

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1168

présenté par
M. Véran

ARTICLE 32

À la fin de la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« susmentionnée »

les mots :

« prévue à l'article L. 861-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.